

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

**Numéro
2016/JUIL/73**

**Point de l'ordre du jour
12**

**OBJET
DEMANDE DE
SUBVENTION ÉCOLE DE
MUSIQUE 2016**

**RAPPORTEUR
Mme GEORGELIN**

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 12/07/2016
L'affichage en mairie le : 12/07/2016
La notification le : 12/07/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 7 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1^{er} juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M.J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme P. MATON
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à M. A. CLEMENT
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme M-A. SCANO
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. H. AREVALO
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

Membre absent

Mme M. CABAU.

Exposé des motifs

L'école de Musique Municipale assure un enseignement pluridisciplinaire auprès de 376 élèves.

La commune en assure la gestion financière, administrative et pédagogique.

Le budget prévisionnel 2016 de l'activité s'établit comme suit :

- Dépenses :415 225 €
- Recettes :180 000 €
- Reste à charge de la Commune :235 225 €

A titre indicatif, il est rappelé que le Conseil départemental a attribué une subvention de fonctionnement de 30 000 € en 2015.

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame GEORGELIN et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la reconduction des activités de l'École de Musique Municipale et le budget prévisionnel 2016 annexé ;

- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Départemental, à hauteur de 30 000 €, pour le fonctionnement de l'École de Musique au titre de l'année 2016 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs à intervenir avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et fixant la participation financière qui pourra être accordée en 2016.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date la signature : 11/07/2016
Nom du signataire : *Christophe LUBAC*

BILAN FINANCIER 2015 ECOLE DE MUSIQUE

Dépenses		Recettes	
Personnel	398 578 €	Cotisations	125 600 €
Entretien bâtiments	5 470 €	Subvention	30 000 €
Copieurs	51 €	Personnel	27 199 €
Fournitures et matériels divers	892 €		
Location d'instruments	1 025 €		
Entretien instruments	1 871 €		
Achat partitions	546 €		
Organisation de concerts	1 330 €		
Sacem	206 €		
Fourniture de petit équipement	822 €		
Assurance bâtiments	201 €		
Réceptions	153 €		
Publications	29 €		
Total	411 174 €	Total	183 799 €
Déficit à la charge de la Commune de 227 375 €			

BUDGET PREVISIONNEL 2016 ECOLE DE MUSIQUE

Dépenses		Recettes	
Personnel	402 600 €	Cotisations	123 000 €
Entretien bâtiments	5 500 €	Subvention	30 000 €
Copieurs	50 €	Personnel	27 000 €
Fournitures et matériels divers	900 €		
Location d'instruments	1025 €		
Entretien instruments	1870 €		
Achat partitions	550 €		
Organisation de concerts	1330 €		
Sacem	200 €		
Fourniture de petit équipement	820 €		
Assurance bâtiments	200 €		
Réceptions	150 €		
Publications	30 €		
Total	415 225 €	Total	180 000€
Déficit à la charge de la Commune de 235 225 €			